



La CGT PJJ vous informe

# DEFICIT D'ATTRACTIVITE A LA PJJ UNE SEULE REponse: LA VOLONTE POLITIQUE!

Le déficit d'attractivité de la Fonction Publique constitue une conséquence du dénigrement des politiques libérales relayé par de nombreux médias. Qualifiés de nantis, les fonctionnaires ont été la cible facile pour asseoir une idéologie qui vise à affaiblir les services publics au motif qu'ils coûtent trop chers à la nation. En conséquence, les fonctionnaires ont subi des réformes destructrices qui n'ont cessé d'affaiblir nos services publics au profit du secteur privé et au détriment des usagers. Aujourd'hui, la DPJJ accuse un cumul de choix politiques qui n'a cessé de dégrader nos salaires, nos conditions de travail, le sens de nos missions, notre statut et le dialogue social : Gel du point d'indice, manque de moyens, CJPM, suppression des CAP mobilité et avancement, généralisation du profilage des postes, inconsideration de nos missions de service public...

## NOS REVENDICATIONS EN 5 AXES

1

### POUR UNE REVALORISATION DE SALAIRE IMMEDIATE

Depuis le gel du point d'indice du 1er juillet 2010, les fonctionnaires subissent un décrochage salarial sans précédent et le peu de dispositions prises conduisent aujourd'hui à un écrasement des grilles indiciaires. L'absence de déroulement de carrière contribue à un sentiment généralisé de déclassement social auprès des agents de la DPJJ. Cette situation, après avoir frappé les catégories C et B, frappe désormais les catégories A, toutes filières confondues. De plus, l'accentuation de la politique indemnitaire avec le RIFSEEP multiplie les atteintes à une fonction publique de carrière, porte atteinte au droit à la retraite, entraîne l'individualisation des rémunérations et organise la concurrence entre les différentes administrations.

#### Pour une PJJ attractive, la CGT PJJ revendique:

- La revalorisation de 10% des grilles indiciaires.
- La refonte de l'ensemble des grilles indiciaires pour lutter contre un tassement des grilles devenu insupportable pour les agents.
- Conversion du socle IFSE en points d'indice, intégré dans le calcul de la pension de retraite
- Conversion du CIA en 13ème mois.
- Attributions de la NBI à tous les ayants droits.
- Mesures compensatrices à tous les oubliés du SEGUR.

2

### POUR UNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET UNE REAFFIRMATION DE NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le désarroi des professionnels face à la dégradation de leurs conditions de travail demeure une sérieuse source d'inquiétude pour notre organisation syndicale. Le "mal travailler" s'est clairement généralisé! Remise en cause des missions éducatives, rigidification des procédures, disparition des collectifs de travail, contrôles et surcontrôles, politique du chiffre au détriment de la qualité, encouragement à la suspicion au détriment de la confiance, remise en cause des équilibres entre vie privée et vie professionnelle, numérisation à outrance, recours aux cabinets de conseil et augmentation de l'âge de départ à la retraite sont autant de facteurs qui participent à la dégradation des conditions de travail.

#### Pour une PJJ attractive, la CGT PJJ revendique:

- Un grand plan de recrutement d'emplois statutaires
- Une politique d'encadrement révisée (Plus humanisée et plus participative)
- Une révision des normes de prise en charge et des indicateurs de calcul de l'activité
- Une révision (plus progressiste) de l'accord ARTT 2002 relatif au temps et à l'organisation du travail
- Une évaluation professionnelle détachée de tout marqueur de productivité
- Une réaffirmation d'une politique éducative et non sécuritaire
- Un recentrage des missions sur le cœur de métier.
- La reconnaissance de la pénibilité : Travail de nuit, travail isolé, horaires décalés, déplacements fréquents...



## La CGT PJJ vous informe

DEFICIT D'ATTRACTIVITE A LA PJJ UNE SEULE REPONSE: LA VOLONTE POLITIQUE!

### 3 POUR UN RENFORCEMENT DU STATUT DES FONCTIONNAIRES

La CGT défend un principe fort, le maintien d'une Fonction publique de carrière où le grade demeure distinct de l'emploi, car il protège l'usager-citoyen contre les dérives et décisions des employeurs publics. Aussi, il permet au fonctionnaire d'exercer ses missions de service public de manière neutre, impartiale, dans l'intérêt général et dans le respect des lois et règlements, ce que la fragilité du contrat ne permet pas. Dans ce cadre, la voie du recrutement dans un corps et un grade, basée sur les concours assis sur des niveaux de qualifications clairement établis, est une garantie essentielle.

#### Pour une PJJ attractive, la CGT PJJ revendique:

- Un grand plan de résorption de l'emploi précaire
- Le recrutement des contractuels aux seuls besoins ponctuels et en l'absence de corps
- Le maintien du concours comme seule voie d'entrée dans la fonction publique
- La cessation de l'externalisation de nos missions de service public
- La suppression au recours aux agences d'intérim

### 4 POUR DES PERSPECTIVES DE CARRIERE ET LA FIDELISATION DES AGENTS DE LA PJJ

La DPJJ n'est pas épargnée par la fuite des agents vers d'autres horizons. Le nombre de candidats au départ, que ce soit vers d'autres administrations ou vers le secteur privé, a augmenté de manière très inquiétante.

L'enjeu ne repose donc pas uniquement sur l'attractivité mais également sur la capacité de la DPJJ à retenir ses agents qui ont été, pour beaucoup, formés par l'institution.



#### Pour une PJJ attractive, la CGT PJJ revendique:

- L'augmentation du taux de promus par promotion (avancement).
- L'examen professionnel comme seule modalité d'avancement de grade.
- L'engagement d'une réflexion sur le déroulé de carrière et la mobilité géographique pour éviter le choix cornélien entre priorité familiale ou priorité professionnelle.
- Le respect de la qualité de vie et les conditions de travail qui doivent être réellement incarnées et non répondre à un simple exercice de communication.

### 5 RENFORCEMENT DU RÔLE DES SYNDICATS DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

La démocratie sociale est un principe indispensable à l'équilibre des forces dans une administration publique. La loi dite de transformation de la fonction publique du 06 aout 2019 illustre à elle seule la tentation du politique de faire reculer le poids des syndicats dans la vie institutionnelle. Depuis, ils sont écartés des décisions en matière de mobilité et d'avancement ce qui n'a fait que renforcer l'opacité et donc la méfiance des agents envers leur administration.

#### Pour une PJJ attractive, la CGT PJJ revendique:

- L'abrogation de la loi du 06 aout 2019. Retour des syndicats sur la compétence « mobilité et avancement » afin de garantir une équité de traitement.
- Le renforcement du rôle des représentants du personnel dans toutes les instances (CSA/ Formation spécialisée/ CAP et comités médicaux)
- Le renforcement des moyens des organisations syndicales.
- La suppression du trentième indivisible en cas de grève (qui consiste à retirer une journée de salaire même lors d'une absence d'une heure). Rappelons que le Conseil de l'Europe a enjoint la France à revenir sur sa position.
- La création d'une instance nationale de lutte contre toutes les discriminations à la DPJJ.